

Le Président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

VU Le Code de l'Education,

VU La création de la Maison des Langues par le conseil d'administration de l'université en date du 30 mars 2015

VU L'adoption des statuts de la Maison des Langues par le conseil d'administration de l'université en date du 30 mars 2015

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Patrick RAVAUX, Professeur Certifié hors classe, est nommé directeur de la Maison des Langues pour une durée de 4 ans.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 2 mai 2016.

Fait à Reims, le 26 avril 2016



Guillaume GELLÉ

